

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

Des guadeloupéens caribéens pensent la Guadeloupe et le Monde

NEUVIÈME ANNÉE N°1056 DU 11 JUIN 2014

1801/2014 : 213^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

2014 ANNÉE DES CHÔMEURS ET DE LA FAMILLE GUADELOUPÉENNE

PENSONS À TOUS NOS ANCÊTRES MORTS AU MOIS DE MAI

LE COLLECTIF BUDGÉTAIRE

DE LA RIGEUR

EST ADOPTÉ

PAR LE CONSEIL DES

MINISTRES

LES TITRES

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 10

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 15

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 19

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 21

L'AGENDA page 22

Nombre de pages :26

LA NATION

PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :
22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

ADMINISTRATION :

Géré par l'association Média Caraïbe.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : **DAVILA JACQUES**

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: **JEAN PAUL ELUTHER**

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : **José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila;**
wesleyAminata.

SUIVEZ NOUS SUR : **LE WEB ; FACEBOOK ; TWITTER.**

OÙ VA LE BRÉSIL ?

Pour un amoureux de football comme moi, un Mondial disputé au Brésil doit se concrétiser par la victoire du Brésil. Son peuple le mérite bien . En 2007, le pays fêtait le choix du Brésil dans une belle unité. Comme ce temps semble loin . Il faut dire que la situation économique était autre, les tensions sociales moindres et peu pensaient alors que les dépenses liées au Mondial se feraient à ce point au détriment de l'éducation et de la santé. N'en déplaise aux Cassandre, les stades sont prêts à temps. Mais les surcoûts sont considérables en raison de nombreux retards . Le vrai problème est de savoir ce qu'on fera ensuite de ces équipements, en particulier celui de la capitale, Brasilia, qui, à lui seul, a coûté plus de 500 millions d'euros, le triple du budget prévu. Car, même si cela peut surprendre, les stades ne sont pas toujours pleins lors du championnat national. On verra sans doute quelques gradins vides lors des rencontres de la Coupe du Monde. Plusieurs raisons à cela: les prix des places, dissuasifs, mais aussi des contraintes purement logistiques. Ainsi, il faut plusieurs heures d'avion pour aller de Porto Alegre à Manaus et les supporters, qui veulent naturellement assister aux matchs de leur équipe, n'ont pas la possibilité d'anticiper leurs déplacements qui eux-mêmes dépendent des résultats. On verra sans doute aussi, comme cela a été le cas la semaine dernière, des manifestations hostiles au Mondial et aux coûts engendrés. De telles démonstrations ne sont pas rares au Brésil et même si elles rassemblent souvent des foules impressionnantes, tout cela reste globalement bon enfant si l'on met à part les quelques "casseurs de service". Ces manifestations illustrent la vigueur de la démocratie brésilienne . Certes le Brésil est parmi les

pays émergents l'un de ceux dont le salaire minimum a le plus augmenté ces dix dernières années . Au total, donc, la fête devrait être belle et cette Coupe du monde sera une formidable vitrine pour ce pays dont les contrastes vont bien au-delà du fossé qui sépare les niveaux de vie du Nordeste et du Sud du Brésil. Le Brésil est au bord de la crise économique. La croissance ne sera qu'aux environs de 1% en 2014, contre encore 2,5% en 2013. La bureaucratie y reste tentaculaire et le statut fédéral du pays complique encore les choses. La fiscalité est archaïque, lourde, d'une complexité inouïe et particulièrement absconse. Les charges sociales y sont très élevées, du même niveau qu'en France. Des décennies de sous-investissements flagrants dans des domaines-clé ont provoqué des retards massifs en matière d'infrastructures, de santé ou d'éducation, le Brésil connaissant un taux d'illettrisme plus élevé que celui des autres pays émergents. Les consommateurs sont fortement surendettés alors que les entreprises rencontrent d'immenses difficultés pour accéder au crédit ou ne peuvent le faire qu'à un coût prohibitif puisque les taux peuvent dépasser les 2% par mois . Mais aussi, que de forces, que d'atouts . L'inflation redémarre mais elle reste autour de 7%, ce qui est très loin des sommets atteints auparavant. Les ressources naturelles fantastiques, en particulier dans l'agro-alimentaire ou le pétrole. Une croissance démographique exceptionnelle concourt à la spectaculaire énergie qui émane de ce pays. Et le plus surprenant pour les étrangers, cette passion d'entreprendre des Brésiliens. Le pays est par exemple le deuxième du monde en nombre de franchises... les start-up sont partout, la créativité est débordante. Oui, le Brésil est un pays à deux vitesses, celle de l'administration bureaucratique et de quelques grands groupes paraétatiques, et celle des entreprises petites moyennes et grandes qui luttent dans ce far-west brésilien. Alors, oui le Brésil doit se réveiller . Il ne pourra continuer de vivre à l'abri d'un immense marché domestique et avec une productivité déclinante. Et

l'éducation, l'éducation pour tous, accessible financièrement à chacun est là-bas, peut-être encore plus qu'ailleurs, la mère de toutes les batailles.

AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE

ADOPTION PAR LE CONSEIL DES MINISTRES DE LA FRANCE DU COLLECTIF BUDGÉTAIRE 2014

Le Premier ministre a présenté ce mercredi en Conseil des ministres le projet de loi de finances rectificatif 2014 dont le pacte de responsabilité est le point central. Au total, ce sont 3,7 millions de foyers fiscaux et non pas 3,2 millions qui bénéficieront d'une réduction d'impôts. De nouvelles coupes dans les dépenses publiques ont été décidées. Il est bâti sur une prévision de croissance fixée à 1% cette année qui, selon le Haut conseil des Finances publiques, semble fragile au regard des récents indicateurs. Le gouvernement maintient sa prévision d'un déficit public équivalent à 3,8% du PIB - contre 4,2% en 2013 -, grâce à 4 milliards d'euros d'économies supplémentaires sur les 50 milliards déjà prévus et étalés jusqu'en 2017. En attendant son examen au Parlement le 23 juin, quelles sont les principales mesures du collectif budgétaire ?

Pour les ménages

Juste avant les élections européennes, le gouvernement a décidé de faire un geste en faveur des foyers les plus modestes. En septembre, ce sont quelque 3,7 millions de foyers fiscaux modestes qui bénéficieront d'un allègement d'impôt dont 1,9 million en seront totalement exonérés. La mesure représente un coût de 1,1 milliard pour l'Etat, entièrement compensé par les très bons résultats de la lutte contre la fraude fiscale. Il faut noter que le gouvernement a été plus généreux que prévu. Le 15 mai, lors de la présentation de ces mesures, « seuls » « ,2 millions de foyers étaient concernés par ce geste fiscal. Le Conseil d'Etat ayant critiqué les effets de seuils du dispositif initial, l'exécutif a revu sa copie. Ce sont donc 500 000 foyers supplémentaires qui bénéficient de réduction d'impôts

dégressives, alors que la mesure consistait à l'origine en un abattement forfaitaire de 350 euros à partir de certains seuils de revenus. " A l'horizon 2017, les ménages bénéficieront ainsi de 5 milliards d'euros d'allègements de prélèvements, dont 1,1 milliard dès 2014 ", précise le gouvernement.

Pour les entreprises

Le PLFR prolonge jusqu'en 2016 la surtaxe de l'impôt sur les sociétés, votée l'année dernière, qui concerne essentiellement les grandes entreprises et représente une recette de 2,5 milliards d'euros. Le gouvernement confirmera par ailleurs, dans le PLFSS rectificatif qui sera présenté la semaine prochaine, la baisse de 4,5 milliards d'euros du coût du travail pour les entreprises; la réduction des cotisations patronales pour les salaires inférieurs à 1,6 Smic et la suppression des cotisations de sécurité sociale et d'allocation familiale pour les salaires au Smic. Il prévoira également la baisse des cotisations familiales des travailleurs indépendants (un milliard d'euros), ainsi que celle de la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) versée par les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 760.000 euros. Dans sa nouvelle mouture, qui précède sa suppression complète d'ici trois ans, environ deux-tiers des quelque 300.000 entreprises qui y sont assujetties en seront complètement exonérées selon Bercy, soit celles dont le chiffre d'affaires est inférieur à 3,2 millions d'euros. Enfin, le PLFRSS contiendra la mesure de baisse des cotisations salariales entre 1 et 1,3 Smic, soit un gain annuel d'environ 500 euros par an pour un salarié à plein temps. Au total, pour réduire le coût du travail, 30 milliards d'allègements sont prévus. Mais ce sera du donnant-donnant. Le gouvernement renouvelle son exigence que l'«effort sans précédent» donne lieu à des «contreparties» des entreprises. « Les engagements sont réciproques : l'Etat fait un effort sans précédent en faveur du redressement des entreprises, celles-ci doivent en contrepartie, utiliser ces nouvelles ressources pour le recrutement, la formation des salariés et l'investissement productif», réaffirme le gouvernement.

LE TAUX DE CROISSANCE POUR LE COLLECTIF BUDGÉTAIRE EST CONTESTABLE POUR CERTAINS

Le ministre des Finances Michel Sapin a affirmé mercredi 11 juin que la prévision gouvernementale d'une croissance économique de 1% cette année, mise en doute de toutes parts, "pouvait parfaitement être atteinte." "La prévision de 1% peut parfaitement être atteinte grâce à (...) deux moteurs qui s'allument", a-t-il dit lors d'une conférence de presse en référence au Pacte de responsabilité et à la politique offensive de la Banque centrale européenne. Le Haut conseil des Finances publiques, lui, a jugé "moins probable" d'arriver à ce chiffre au vu des derniers indicateurs. Les derniers indicateurs conjoncturels rendent la prévision de croissance de 1% en 2014, réaffirmée mercredi par le gouvernement, "moins probable" qu'auparavant, a jugé le Haut conseil des finances publiques dans un avis publié mercredi 11 juin. "Avec une croissance nulle au 1^e trimestre et un acquis de croissance de 0,3%, la prévision de croissance de 1,0% pour l'année 2014 suppose une forte accélération de l'activité à partir du 2^e trimestre. Cette accélération n'apparaît pas dans les indicateurs conjoncturels, ce qui rend l'atteinte de l'objectif de croissance en 2014 moins probable", écrit le Haut conseil, organisme indépendant consultatif.

ÉCONOMIE, SOCIAL, SCIENCES, TECHNOLOGIE

STABILISATION DES CRÉDITS AUX ENTREPRISES

Selon L'IEDOM à fin mars 2014, l'encours total des crédits aux entreprises déclarés au Service central des risques (SCR) de la Banque de France s'élève à 4,3 milliards d'euros et demeure stable sur trois mois (+0,0 %). Les crédits mobilisés, qui concentrent 87,9 % de l'encours total, sont en légère augmentation (+0,8 %). Cette évolution est principalement imputable à la stabilité des crédits moyen et long termes (-0,4 %) compensée par le dynamisme des crédits court terme (+7,9 %). En parallèle, les crédits mobilisables sont en recul (-5,7 %). Sur un an, l'encours global des crédits aux entreprises se contracte (-2,2 %), les crédits mobilisés (-1,2 %) et mobilisables (-8,4 %) étant en diminution. Les secteurs des activités immobilières, du commerce et de soutien aux entreprises captent 80,7 % des financements. Les encours alloués au secteur

de l'immobilier, premier bénéficiaire de l'activité de crédit (41,2 % de l'encours total), sont stables sur trois mois (+0,1 %) et en repli sur un an (-3,1 %). Le secteur du commerce (8,4 % de l'encours total) suit les mêmes tendances, tant en rythme trimestriel (+0,2 %) qu'annuel (-7,5 %). En parallèle, les encours alloués aux activités de soutien aux entreprises (31,1 % de l'encours total) sont bien orientés sur trois mois (+1,7 %) tandis que leur rythme de croissance ralentit sur un an (+2,3 % contre +12,1 % à fin mars 2013). Parmi les autres secteurs financés, les encours alloués dans le secteur des activités financières et d'assurance connaissent une baisse marquée, tant en rythme trimestriel (-17,5 %) qu'annuel (-13,9 %). Il en est de même pour le secteur de l'enseignement et la santé humaine (-5,2 % sur trois mois ; -13,5 % sur un an). La dégradation des encours dans le secteur de la construction semble s'estomper sur le trimestre (+0,9 % contre -14,2 % à fin décembre 2013). En revanche, ils restent en berne sur un an (-1,1 %), en lien avec la baisse annuelle du nombre de logements autorisés à la construction. Par taille d'entreprises, les grandes entreprises (GE) concentrent 28,1 % du total des encours mobilisés contre 14,0 % pour les petites et moyennes entreprises (PME) et 9,9 % pour les très petites entreprises (TPE). L'encours des crédits mobilisés des PME renoue avec une croissance positive à fin mars (+22,3 %) et sur l'année (+4,6 %). L'encours de crédits des TPE poursuit sa progression sur trois mois (+4,5 %) et sur un an (+1,8 %). Les encours mobilisés des GE sont pour leur part stables sur le trimestre (+0,2 %) et sur un an (-0,2 %).

LE DÉFICIT DE LA FRANCE SE CREUSE

La dette de la France coûte de moins en cher grâce à une baisse des taux d'intérêts depuis quelques mois. En revanche, le déficit, lui, continue de dérapier hors des engagements pris auprès de Bruxelles. Depuis plusieurs mois, les taux d'intérêts de la dette française baissent régulièrement et ont même atteint un plus bas historique vendredi dernier, après les annonces d'assouplissement de la politique monétaire de la Banque centrale européenne. De quoi donner un coup de pouce à l'exécutif, qui doit présenter mercredi matin son budget rectificatif. Le service de la dette, qui désigne les intérêts de la dette payés chaque année par l'État à ses créanciers, devrait ainsi être revu à la baisse pour 2014, par le collectif budgétaire, de quelque 1,8 milliard d'euros sur un total initialement prévu à 46,7 milliards d'euros. Les députés s'attendent

donc désormais à un service de la dette stabilisé tout juste en dessous de 45 milliards d'euros. Mais cette aubaine ne signifie pas que tout va pour le mieux sur le front du déficit. L'exécutif a été contraint de revoir ses prévisions de recettes fiscales à la baisse, après avoir constaté que les hausses d'impôts ont rapporté deux fois moins que prévu l'an dernier, en raison de la faiblesse de l'activité. Le manque à gagner serait d'un peu plus de 5 milliards d'euros. Le déficit prévisionnel de l'État devrait dérapier de près de 1,5 milliard d'euros par rapport aux 82,5 milliards d'euros prévus initialement, pour atteindre 83,9 milliards d'euros en fin d'année. Déjà, le déficit public avait été revu à la hausse de 3,6% à 3,8% du Produit intérieur brut, confirmant les inquiétudes de Bruxelles de ne pas avoir la France remplir son engagement en matière de réduction du déficit public.

LE DÉSHÉBAGE ÉCOLOGIQUE

L'entreprise toulousaine Naïo Technologies vient de se voir remettre le Grand Prix de l'Economie Numérique. Cette société au service des agriculteurs a développé un robot autonome de désherbage qui fonctionne 100% mécaniquement (sans recourir à des produits chimiques). Face aux mauvaises herbes, un agriculteur a habituellement deux solutions : le désherbage manuel ou l'utilisation de pesticides. La première solution est écologique mais nécessite des efforts acharnés, la deuxième est facile d'application mais susceptible d'engendrer de nombreux types de pathologies. Dans cette optique, le robot qu'a développé et commercialisé Naïo Technologies présente le double avantage d'alléger le travail de l'agriculteur et d'être écologique. Le robot Oz est très peu consommateur d'énergie : moins d'un euro est nécessaire par hectare de terre désherbée, tandis que sa batterie présente une autonomie de 4 heures. Oz possède également une version manuelle, appelée EcoTracteur. Ce dernier est guidé par une télécommande et peut servir de moyen de transport pour les légumes récoltés (jusqu'à 200 kilos). Le Prix de l'Economie Numérique récompense un projet s'étant particulièrement illustré par son innovation et son potentiel de croissance. Il est remis par la CCI de Languedoc-Roussillon lors du salon annuel La Mêlée Numérique.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ ET ÉCONOMIE MONDIALES

LA BANQUE MONDIALE RÉVISE SES PRÉVISIONS DE CROISSANCE POUR 2014

En raison d'un début d'année mouvementé, la Banque Mondiale vient de réviser en baisse ses prévisions de croissance mondiale pour 2014. Dans ses dernières "Perspectives économiques mondiales", publiées hier soir, l'institution table désormais sur une hausse de 2,8% du PIB mondial contre 3,2% précédemment, notamment en raison de l'hiver glacial aux Etats-Unis (qui a entraîné une chute de 1% du PIB au T1) et du ralentissement observé dans les pays émergents en début d'année, notamment en Chine et en Russie. L'institution internationale s'inquiète aussi de l'endettement et du manque de réformes dans les économies émergentes, ainsi que des tensions entre la Russie et l'Ukraine, qui pèsent sur la confiance des investisseurs. La croissance prévue aux Etats-Unis est revue de 2,8% à 2,1%, tandis que celle de la Chine passe de 7,7% à 7,6%, celle du Japon serait de 1,3% (contre 1,4%) et enfin, les prévisions pour l'Europe restent fixées à +1,1%. La Banque mondiale met en garde les pays émergents contre le progressif retour à la normale monétaire aux États-Unis. Pour les pays émergents, la croissance ne sera pas aussi florissante que prévu. D'après les nouvelles prévisions publiées mardi par la Banque mondiale, le Produit intérieur brut (PIB) des pays émergents, Brésil en tête, devrait progresser de 4,8% cette année, marquant un net repli par rapport aux 5,3% prévus en janvier et une stagnation par rapport aux deux années précédentes. Selon la Banque mondiale, cette révision à la baisse s'explique par un "piètre" premier semestre marqué par les répercussions de la crise en Ukraine, le "rééquilibrage" économique en Chine, et les "troubles politiques" dans des pays à revenu intermédiaire comme le Brésil ou la Turquie. Derrière la locomotive chinoise, dont le taux de croissance en 2014 devrait légèrement décélérer à 7,6% (contre 7,7% en 2013), d'autres pays risquent de connaître une année morose, selon les projections de l'institution. Le Brésil voit ainsi sa prévision pour 2014 réduite de près de 1 point, à 1,5%, malgré les promesses de retombées économiques de la Coupe du monde de

foot. En proie à un fort mouvement de contestation sociale, la Turquie devrait connaître un sort similaire selon la BM, qui revoit de 3,5 à 2,4% sa projection de croissance pour le pays. Les pays en développement peuvent désormais compter sur le regain de croissance des États les plus riches mais pourraient de nouveau être déstabilisés par le progressif retour à la normale monétaire aux États-Unis, met en garde la Banque mondiale. Selon la Banque, les pays en développement disposent actuellement d'une "brève fenêtre de tir" pour se doter des moyens d'absorber de nouveaux chocs notamment en réduisant leurs déficits. "Peut-être le plus grand défi pour les pays en développement sera de soutenir la croissance sur le moyen terme", juge Khaushik Basu, économiste en chef de l'institution.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBE

HAÏTI : CONVOCATION DE LA POPULATION AUX ÉLECTIONS

Mardi, Lucien Jura, le Porte-Parole de la Présidence, a annoncé officiellement, que le Président Martelly avait signé l'arrêté (en date du 10 mars 2014), convoquant le peuple haïtien aux élections « Le président Michel Martelly a signé un arrêté présidentiel convoquant le peuple aux élections pour élire 20 sénateurs [2/3 du Sénat] et 112 députés ». Le dimanche 26 octobre est la date retenue pour les élections législatives partielles « Le premier tour des élections législatives aura lieu le 26 octobre prochain. Le second tour du scrutin sera fixé par le Conseil Électoral Provisoire (CEP), » a précisé Lucien Jura. Selon l'arrêté, le dimanche 28 décembre auront lieu les élections des collectivités territoriales pour 140 maires, 570 Conseils d'Administration des Sections Communales (CASEC) et 570 Assemblées de Sections Communales (ASEC). Lucien Jura a souligné qu'après toutes les concessions faites par le Chef de l'État, le pays ne pouvait plus attendre, ni continuer à être pris en otage par 6 sénateurs de l'opposition [Jean-Baptiste Bien-Aîmé (Nord-Est), Jean-Charles Moïse (Nord), Francky Exius (Sud), Westner Polycarpe (Nord), John Joël Joseph (Ouest) et Jean William Jeanty (Nippes)]. Les élections se tiendront dans le cadre du projet de loi électorale ratifié par la Chambre basse, malgré l'absence de la ratification, pour le moment, par le Sénat, conformément à ce que prévoit l'accord El Rancho, en cas de blocage, dans son article 12.

HAÏTI : LE PREMIER MINISTRE PRÉSENTE SON BILAN

Le Premier Ministre présente et dépose un bilan de 6 mois bien rempli. Lundi 9 juin 2014, l'ouverture de la 2e et dernière session ordinaire de la 49e législature, où était présent 69 députés et 16 sénateurs, a été perturbé après le discours de Dieuseul Simon Desras, le Président du Sénat et de l'Assemblée Nationale et juste avant l'intervention du Premier Ministre, par le Sénateur Steven Benoit qui avait sollicité la parole afin de dénoncer les absences répétées du Chef du Gouvernement aux nombreuses convocations des sénateurs, affirmant « C'est un manque de respect pour le Parlement en général et le Sénat en particulier » avant de quitter la salle avec 2 de ses collègues les sénateurs Pierre Francky Exius et Jean-Baptiste Bien-Aimé. Après cet incident, le Président du Sénat, n'a pas manqué de critiquer dans un discours à charges, entre autres : les actions du Gouvernement, la complicité de la communauté internationale, l'incapacité du Gouvernement à stabiliser le pays et instaurer la démocratie, la lenteur du processus électoral, le pré-calendrier fixant le second tour en janvier 2015, qui selon lui est une manœuvre pour arriver à la caducité du Parlement en janvier 2015....Suite à ce discours, le Premier Ministre, Laurent Lamothe imperturbable, a présenté et déposé au bureau de l'Assemblée Nationale le bilan bien rempli des 6 derniers mois de son Gouvernement.

SAINT DOMINGUE : AMNESTY CRITIQUE LA LOI 169-4

La loi de naturalisation des victimes de l'arrêt 168-13 ne finit pas provoquer des réactions de rejet. Après la Fondation Robert Kennedy, GARR, RECONOCIDO.DO, MUDHA, c'est au tour d'Amnesty International de sortir de son mutisme et de se positionner contre cette loi dite de naturalisation 169-14, proposée par le Président Danilo Medina et votée à l'unanimité par les deux branches du parlement dominicain. En effet, dans une lettre ouverte adressée au Président dominicain le 3 juin dernier, l'organisme international de défense des droits humains demande au président dominicain de faire en sorte que les droits fondamentaux des victimes de l'arrêt discriminatoire du Tribunal constitutionnel dominicain soient respectés et protégés. Contrairement à l'OEA ou le Canada – via leurs diplomates – qui voient dans cette loi la détermination du président dominicain, Danilo Medina, de trouver une issue définitive au dossier de la

dénationalisation, les organismes de défense des droits humains en font une toute autre lecture. GARR a déjà dénoncé cette loi qui s'apparente à une stratégie de l'État dominicain visant à faire baisser les pressions autour du dossier de dénationalisation des Dominicains d'ascendance haïtienne. C'est un complot d'État qui doit être dénoncé car les autorités dominicaines se réfugient derrière cette loi pour maintenir purement et simplement l'apatridie. Selon Amnesty International, la Loi 169-14 ne résout pas les contradictions créées par l'Arrêt TC 168-13 avec la Constitution et le Droit international en matière de protection des Droits de l'homme. Ainsi, les solutions qu'elle propose ne sont que des concessions, mais non une réparation des violations des Droits humains. L'organisme de défense des droits humains déplore que les solutions identifiées dans le cadre de cette loi ne permettent pas aux Dominicains d'ascendance étrangère dénationalisés qui détenaient déjà la nationalité dominicaine en vertu du système juridique en vigueur entre 1929 et 2010 de le recouvrer automatiquement. Cette loi n'offre aucune sortie humanitaire à la crise de Droits humains née en République Dominicaine suite à la publication de l'Arrêt TC 168-13, s'insurge Amnesty International. Par ailleurs, l'organisme en a profité pour rappeler aux autorités dominicaines les recommandations formulées par la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme (CIDH) suite à sa visite en République Dominicaine, en décembre 2013. Au terme de cette visite, la CIDH avait exhorté les autorités dominicaines à prendre des mesures automatiques et générales pour garantir le droit à la nationalité des personnes affectées par l'Arrêt TC168-13. Ces mesures devraient être simples, claires, rapides et équitables, et ne peuvent être facultatives ou mises en œuvre de manière discriminatoire. Amnesty International, comme d'autres, dénonce avec véhémence le long parcours que doivent emprunter les enfants d'étrangers sans papiers nés sur le territoire Dominicain pour accéder à la nationalité de ce pays. Selon la loi, ces personnes doivent s'enregistrer d'abord comme étrangers avant de demander la régularisation en vertu de l'actuel Plan national de régularisation des étrangers en situation migratoire irrégulière. Une procédure que la CIDH avait déjà considéré comme démagogique et donc inacceptable. Dans cette perspective, Amnesty international recommande aux autorités dominicaines :

1. de rédiger les règles d'application de la loi en consultation avec les organisations de la société civile dominicaine œuvrant dans le

domaine des Droits de l'homme et des représentants des secteurs de la population concernés par le dossier;

2. de restreindre la concurrence aux tribunaux de décider, cas par cas, ce qui constitue des exceptions prévues à l'article 3 du chapitre I de la Loi et un recours effectif aux personnes concernées ;

3. de mener une campagne d'information dans tout le pays pour s'assurer que les victimes aient accès à toutes les infos sur les dispositions de la Loi ;

4. de s'assurer que toutes les personnes affectées, notamment celles qui doivent se soumettre au processus de naturalisation, reçoivent une aide adéquate leur permettant de se conformer à la Loi ;

5. de mettre en place une commission de suivi, avec des représentants des organisations nationales des Droits de l'homme et des personnes touchées, afin de garantir l'application intégrale et correcte des dispositions de la Loi.

IRAK

LES DJIHADISTES ONT PRIS LE CONTRÔLE DE LA RÉGION PÉTROLIÈRE

Les terroristes ébranlent le pouvoir central et font "peser une menace sur toute la région" s'alarment Washington et Bagdad. Les djihadistes de l'Etat islamique en Irak et au Levant (EIIL) progressent actuellement dans la ville pétrolière de Baiji. Selon des responsables de la sécurité, ils y ont incendié un tribunal et un poste de police. Baiji, ville située à mi-chemin de Bagdad et Mossoul, abrite une raffinerie protégée par quelques 250 gardes qui auraient accepté, lors de négociations avec une délégation de chefs tribaux envoyés par les djihadistes, de se retirer en échange d'un sauf-conduit vers une autre ville. Mardi déjà, des centaines de ces combattants dissidents d'Al Qaïda se sont emparés de Mossoul, la deuxième ville d'Irak après quatre jours de combats. Capitale de la région pétrolière de Ninive, elle est aujourd'hui aux mains des rebelles sunnites, qui ont également envahi sa province, et des parties de deux autres provinces limitrophes. Face à ce revers

militaire, le Premier ministre chiite Nouri al Maliki a lancé un appel à l'aide internationale contre le "terrorisme" et demandé au parlement de décréter l'état d'urgence dans le pays alors que plusieurs villes du nord sont le théâtre d'affrontements entre insurgés et forces de sécurité. La chute de Mossoul constitue une sévère défaite pour le pouvoir central à Bagdad car il confirme les progrès des sunnites sur le terrain depuis une année. Le colonel de l'armée s'inquiétait hier : "Nous avons perdu Mossoul, ce matin. L'armée et les forces de police ont abandonné leurs positions et les terroristes de l'EIIL disposent d'un contrôle complet. C'est un effondrement total de nos forces de sécurité." Washington a estimé mardi que la menace djihadiste pesait sur toute la région. Les Etats-Unis ont ainsi plaidé en faveur d'une "réaction ferme et coordonnée" pour reprendre Mossoul et se sont dits prêts à fournir à Bagdad toute l'aide nécessaire pour la mener à bien. Dans un communiqué, Jen Psaki, la porte-parole du département d'Etat a indiqué : "Les Etats-Unis sont profondément préoccupés par les événements qui se sont produits au cours des dernières 48 heures à Mossoul, où des éléments de l'Etat islamique en Irak et au Levant se sont emparés d'une partie importante de la ville. La situation reste extrêmement grave. Les Etats-Unis vont fournir toute l'aide nécessaire au gouvernement irakien dans le cadre de l'Accord-cadre stratégique pour contribuer au succès de ces efforts". Ban Ki-moon, secrétaire général de l'Onu, a également exprimé sa préoccupation : "Le secrétaire général exhorte tous les dirigeants politiques à présenter un front uni face aux menaces qui pèsent sur l'Irak, qui ne peuvent être dissipées que dans le cadre de la Constitution et d'un processus politique démocratique". Trois ans après le départ des troupes américaines du sol irakien, le pays est plus que jamais au bord du chaos, menacé par des conflits tribaux et religieux entre sunnites, chiites et Kurdes.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX

ASIE

La plupart des Bourses asiatiques cèdent du terrain ce matin, après les progressions des derniers jours et à la faveur du surplace de

Wall Street hier en clôture. A la Bourse de Tokyo, l'indice Nikkei fait exception à la tendance baissière, avec un gain de 0,38% peu avant la clôture, après un recul de 0,85% hier. De son côté, Hong Kong cède 0,3% en séance, le Shanghai Composite lâche 0,2%, Taiwan et Séoul sont proche de l'équilibre avec des variations inférieures à 0,1%. Enfin, Sydney cède 0,4%, Singapour recule de 0,3% et Bombay (indice BSE Sensex) gagne 0,4%. En l'absence de statistiques importantes en Asie ce matin, les investisseurs ont étudié le dernier rapport de la Banque Mondiale, qui a revu en baisse ses prévisions de croissance mondiale en raison d'un début d'année morose, notamment aux Etats-Unis et dans les pays émergents (Russie et Chine notamment). La BM table désormais sur une hausse de 2,8% du PIB mondial en 2014 contre 3,2% précédemment. L'institution s'inquiète aussi de l'endettement des économies émergentes, ainsi que des tensions entre la Russie et l'Ukraine, qui pèsent sur la confiance des investisseurs. La croissance prévue aux Etats-Unis est revue de 2,8% à 2,1%, tandis que celle de Chine passe de 7,7% à 7,6%, celle du Japon serait de 1,3% (contre 1,4%) et enfin, les prévisions pour l'Europe restent fixées à +1,1%. En Asie, les investisseurs se sont par ailleurs montrés déçus après le remaniement des indices boursiers de MSCI (groupe Morgan Stanley). Le gestionnaire d'indices a annoncé avoir renoncé à faire passer la Corée du Sud et Taiwan des marchés en développement vers les marchés développés, MSCI n'ayant pas constaté "d'amélioration significative" de l'accès des investisseurs à ces marchés. Par ailleurs, MSCI n'inclura pas dans ses indices de pays émergents les actions chinoises cotées en Chine continentale (les "A-Shares" de Shanghai et Shenzhen) contrairement à ce qu'espéraient les investisseurs chinois. MSCI juge qu'il demeure en Chine des "contraintes limitant les investissements", citant notamment le système de quotas imposés aux investisseurs étrangers en Chine.

ÉTATS UNIS

Wall Street a fini sa course dans le rouge ce mercredi soir, sur des prises de bénéfices après les récents records. La prudence domine donc en ce milieu de semaine alors que la période est calme en termes de publications. Par ailleurs, hormis le déficit budgétaire américain qui a été publié dans la soirée, aucun indicateur économique important n'a été dévoilé aujourd'hui outre-Atlantique. Le DJIA a clôturé en baisse de 0,60% à 16.844 pts, le Nasdaq a

perdu 0,14% à 4.332 pts, et le S&P500 a régressé de 0,35% à 1.944 pts.

EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé en baisse mercredi après leurs récents records, victimes de prises de profits encouragées par les avertissements de Lufthansa et Vallourec. Les marchés actions se consolident des deux côtés de l'Atlantique faute de nouvelle impulsion, après un rally haussier de trois semaines qui a poussé certains indices à des plus hauts de plusieurs années, voire à des records historiques. À Paris, le CAC 40 a perdu 0,87% à 4.555,11 points. Le Footsie britannique a cédé 0,5% et le Dax allemand .GDAXI a reculé de 0,79% après avoir atteint la veille un record historique de 10.033,74. L'indice EuroStoxx 50 de la zone euro est retombé de 0,75% et le FTSEurofirst 300 de 0,5% après avoir touché mardi son pic depuis début 2008. Toutefois, les analystes de marché ne craignent pas de remise en cause de la tendance haussière et s'attendent à un rapide rebond après la correction. "Il y a une demande qui sous-tend ce marché et à chaque baisse, les acheteurs ne tardent pas à revenir, ce qui devrait nous permettre de continuer à aller de l'avant jusqu'à la prochaine saison de résultats", dit Chris Bertelsen, responsable de la stratégie chez Global Financial Private Capital en Floride.

CHANGE

L'euro perdait un peu de terrain face au dollar mercredi, dans un marché calme en l'absence d'indicateurs majeurs, les investisseurs attendant de plus amples détails sur les mesures de soutien exceptionnelles de la Banque centrale européenne (BCE). Vers 16H00 GMT, la monnaie unique européenne valait 1,3533 dollar, contre 1,3545 dollar mardi à 21H00 GMT. L'euro baissait face à la monnaie nippone, à 137,92 yens - tombant même vers 15H40 GMT à 137,88 yens, au plus bas en quatre mois - contre 138,64 yens mardi soir. Le dollar aussi reculait face à la devise japonaise, à 101,92 yens contre 102,35 yens la veille. "L'ensemble de mesures d'assouplissement (de la politique monétaire) de la BCE continue de peser sur l'euro", notait Lee Hardman, analyste chez Bank of Tokyo-Mitsubishi. Vers 16H00 GMT, la livre britannique montait face à l'euro, à 80,58 pence pour un euro - après avoir atteint vers 09H00 GMT 80,54 pence, son niveau le plus fort depuis début décembre

2012. La livre montait aussi face au billet vert, à 1,6793 dollar pour une livre. Le taux de chômage au Royaume-Uni a encore baissé fin avril, tombant à 6,6%, son plus bas niveau depuis décembre 2008. La devise suisse se stabilisait face à l'euro, à 1,2177 franc suisse pour un euro, comme face au dollar, à 0,8998 franc suisse pour un dollar. La devise chinoise a fini à 6,2281 yuans pour un dollar, contre 6,2253 yuans, ce qui correspondait à son niveau le plus fort en clôture depuis mi-avril, mardi. L'once d'or a fini à 1.262 dollars au fixing du soir, contre 1.259,50 dollars mardi.

MATIÈRES PREMIÈRES

L'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) a décidé mercredi, comme attendu, de maintenir son niveau collectif de production à 30 millions de barils par jour (mb/j) et a prolongé son secrétaire général jusqu'à mi-2015. "La conférence a encore décidé que les pays membres devraient maintenir le niveau de production existant de 30 mb/j", ont indiqué les États membres dans un communiqué publié après la réunion. L'Opep a opté pour le statu quo en raison de "la relative constance des prix depuis le début de l'année", qui est "une indication que le marché est convenablement fourni, les fluctuations périodiques des prix étant plus un reflet des tensions géopolitiques que des fondamentaux". En effet, depuis la dernière réunion de l'Opep en décembre 2013, les prix du pétrole ont évolué dans une fourchette assez étroite, le Brent oscillant entre 105 et 110 dollars le baril, un niveau jugé idéal par l'Arabie Saoudite. "Combien de fois vous ai-je déjà dit que j'étais très content de (l'état du) marché", a d'ailleurs lancé à la sortie de la réunion le ministre saoudien du Pétrole, Ali al-Nouaïmi, représentant du plus important pays producteur de l'Opep. Après la candidature surprise de la ministre nigériane du Pétrole, Diezani Alison-Madueke, au poste de secrétaire générale de l'Opep, les pays membres ont décidé de prolonger de six mois le mandat du Libyen Abdallah El-Badri, jusqu'au 30 juin 2015, a-t-il indiqué lui-même après la réunion, en refusant de détailler les raisons de cette décision.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

MANAGEMENT, DROIT, PATRIMOINE

GOOGLE DOIT SUPPRIMER LES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

La Cour de justice de l'Union européenne devait se prononcer sur une question préjudicielle qui portait sur un litige opposant Google Spain SL et Google Inc. à l'agence de protection de données espagnoles et un internaute, ressortissant espagnol. En effet, un internaute, ressortissant espagnol et domicilié en Espagne demandait qu'il soit ordonné à Google Spain ou Google Inc. de supprimer ou d'occulter ses données personnelles afin qu'elles cessent d'apparaître dans les résultats de recherche. Car un internaute lambda lorsqu'il introduisait le nom de l'intéressé, ressortissant espagnol, dans le moteur de recherche du groupe Google, il obtenait des liens vers deux pages d'un quotidien espagnol, sur lesquelles figurait une annonce, mentionnant le nom de l'intéressé, ressortissant espagnol, pour une vente aux enchères immobilière liée à une saisie pratiquée en recouvrement de dettes de sécurité sociale dont il a fait l'objet plusieurs années auparavant. Ainsi, la question préjudicielle porte sur l'interprétation des articles 2, 4 et 14 de la Directive 95/46/CE du Parlement européen et du Conseil du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, ainsi que l'article 8 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Et plus précisément, la Cour de justice devait se prononcer sur la question de savoir si l'activité d'un moteur de recherche en tant que fournisseur de contenus doit être qualifiée de "traitement de données à caractère personnel" au sens de l'article 2 de la Directive du 24 octobre 1995 sur les données personnelles, lorsque ces informations contiennent des données à caractère personnel. Il est à rappeler que la Directive 95/46, selon son article 1er, a pour objet la protection des libertés et des droits fondamentaux des personnes physiques, notamment du droit à la vie privée, à l'égard du

traitement des données à caractère personnel. La Cour rappelle, entre autre, les dispositions de l'article 12 de ladite Directive, intitulé "Droit d'accès" qui prévoit que : « Les États membres garantissent à toute personne concernée le droit d'obtenir du responsable du traitement : [...] b) selon le cas, la rectification, l'effacement ou le verrouillage des données dont le traitement n'est pas conforme à la présente directive, notamment en raison du caractère incomplet ou inexact des données ; [...] » La Cour rappelle également les dispositions de l'article 14 de la Directive 95/46 intitulé "Droit d'opposition de la personne concernée", qui prévoit que : « Les États membres reconnaissent à la personne concernée le droit : a) au moins dans les cas visés à l'article 7 points e) et f), de s'opposer à tout moment, pour des raisons prépondérantes et légitimes tenant à sa situation particulière, à ce que des données la concernant fassent l'objet d'un traitement, sauf en cas de disposition contraire du droit national. En cas d'opposition justifiée, le traitement mis en œuvre par le responsable du traitement ne peut plus porter sur ces données". Ainsi, le 13 mai 2014, la Cour de justice a souligné d'une part, que : "l'activité d'un moteur de recherche consistant à trouver des informations publiées ou placées sur Internet par des tiers, à les indexer de manière automatique, à les stocker temporairement et, enfin, à les mettre à la disposition des internautes selon un ordre de préférence donné doit être qualifiée de « traitement de données à caractère personnel », au sens de cet article 2, sous b), lorsque ces informations contiennent des données à caractère personnel". La Cour considère d'autre part, que l'exploitant de ce moteur de recherche doit être considéré "comme le « responsable » dudit traitement, au sens dudit article 2, sous d)". Et enfin, la Cour conclut que conformément aux articles 12, sous b), et 14, premier alinéa, sous a), de la directive 95/46, "l'exploitant d'un moteur de recherche est obligé de supprimer de la liste de résultats, affichée à la suite d'une recherche effectuée à partir du nom d'une personne, des liens vers des pages web, publiées par des tiers et contenant des informations relatives à cette personne, également dans l'hypothèse où ce nom ou ces informations ne sont pas effacés préalablement ou simultanément de ces pages web, et ce, le cas échéant, même lorsque leur publication en elle-même

sur lesdites pages est licite".

(Arrêt de la Cour de justice de l'Union européen 13 mai 2014, aff. C/131/12 - Google Spain SL, Google Inc c/ Agencia Espanola de Proteccion de Datos (ACPD), Mario Costeja Gonzalez)

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD

TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2014 à 9,53 euros de l'heure. Avec cette hausse , le salaire minimum passe à 1445,38 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minimum est différent .

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers augmente de 0,69 % sur un an. Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers atteint 124,83. Sur un an, il augmente de 0,69 %.

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION

L'indice du coût de la construction (ICC) s'établit à 1 615 au quatrième trimestre 2013 après 1 612 au trimestre précédent. En glissement annuel, l'ICC diminue (-1,46 %).

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX

Un avis publié au Journal officiel du 6 avril 2014 précise que l'indice des loyers commerciaux (ILC) du quatrième trimestre 2013, calculé sur une référence 100 au premier trimestre de 2008, atteint 108,46.

POPULATION

POPULATION 2011: 404 635 habitants

OFFRE

PIB 2012 : **8033** dont 34 % de PIB non marchand (2 732)

IMPORTATIONS 2012: **2686**
RESSOURCES TOTALES : 10 719

DEMANDE

CONSOMMATION 2012: 8 467 (**4895** ménage et **3572** administration)

INVESTISSEMENT 2012 : **1419**

EXPORTATIONS 2012 : **808**

DEMANDE TOTALE : 10 719

PRIX

MARS 2014 : 0,3 % % sur un mois ; 0,1 % sur un an.

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI (A B C) en février 2014:68 810 (+0,5% sur un mois et 3,4 % sur un an).

OFFRES D'EMPLOI en février 2014 : 1210 (- 3,9 % sur trois mois).

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49 800 (dont 8,500 industrie , 7,500 construction, 33,800 service marchand)

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires (état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : **5 004 (-10,9 %)**

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire_economique_c/

AGENDA DU MOIS DE JUIN 2014

DÉLAI VARIABLE

- Déclaration et paiement de la TVA correspondant aux opérations d'avril 2014 et, éventuellement, demande de remboursement du crédit de TVA au titre du mois d'avril 2014.

JUIN 05

- Déclaration annuelle des honoraires, commissions et courtages versés en 2013 (DADS 2).• Dépôt des principales déclarations

professionnelles annuelles :

- déclaration des résultats des titulaires de bénéfices industriels et commerciaux (BIC), de bénéfices agricoles (BA) et de bénéfices non commerciaux (BNC) imposés d'après un régime réel ;

- déclaration de participation à la formation professionnelle continue n° 2483 ;

- le cas échéant, déclaration n° 1447-M relative à la cotisation foncière des entreprises (CFE) ;

- déclaration n° 1330-CVAE relative à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ;

- déclaration n° 1329-DEF de liquidation et de régularisation de la CVAE 2013 et paiement de l'impôt correspondant ;

- déclaration récapitulative de la taxe sur les surfaces commerciales n° 3351-SD.

- Titulaires de bénéfices non commerciaux relevant du régime micro-BNC : option pour le régime de la déclaration contrôlée au titre de 2013-2014.

- Redevables de la TVA soumis au régime simplifié d'imposition : déclaration annuelle de TVA (CA 12) et de régularisation de TVA.

- Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés n'ayant clos aucun exercice en 2013 ou ayant clos leur exercice le 31 décembre 2013 ou le 31 janvier 2014 : télétransmission de la déclaration des résultats n° 2065 et des documents annexes.

- Sociétés civiles immobilières non soumises à l'impôt sur les sociétés : déclaration de résultats de 2013 sur l'imprimé n° 2072 en double exemplaire.

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires d'avril 2014 payés au plus tard le 30 avril 2014.

- Artisans, commerçants et industriels : paiement par prélèvement

mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.

- Professionnels libéraux : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.
- Artisans, commerçants et industriels n'ayant pas choisi la mensualisation : paiement trimestriel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.

- Professionnels libéraux n'ayant pas choisi la mensualisation : paiement trimestriel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.

JUIN 08

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : relevé des contrats de travail conclus ou résiliés en avril 2014 à transmettre à la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES).

JUIN 14

- Assujettis à la TVA ayant réalisé des opérations intracommunautaires : dépôt auprès des douanes de la déclaration d'échanges de biens et de la déclaration européenne des services pour les opérations intervenues en avril 2014.

JUIN 15

- Sociétés assujetties à la contribution sociale de solidarité : déclaration et paiement de la contribution auprès du Régime social des indépendants (RSI).

- Personnes morales, organismes, fiducies et institutions comparables possédant des immeubles en France : déclaration spéciale n° 2746 et paiement de la taxe annuelle de 3 %.

- Employeurs assujettis à la taxe sur les salaires : paiement de la taxe sur les salaires payés en avril 2014 lorsque le total des

sommes dues au titre de 2013 excédait 10 000 €.

- Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ayant clos leur exercice le 31 décembre 2013, le 31 janvier 2014, ou qui n'ont pas clôturé d'exercice en 2013 : paiement du solde de l'impôt sur les sociétés et de la contribution sociale ainsi que, le cas échéant, de la contribution exceptionnelle.
- Entreprises dont l'effectif est supérieur à 9 et inférieur à 50 salariés, et entreprises de 9 salariés au plus ayant opté pour le paiement mensuel des charges sociales : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires d'avril 2014.
- Contribuables n'ayant pas opté pour le paiement mensuel de l'impôt sur le revenu : paiement du deuxième tiers d'impôt sur le revenu de 2013.
- Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires d'avril 2014 payés dans les 10 premiers jours de mai 2014.

JUIN 20

- Artisans, commerçants et industriels : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS (sur demande).
- Professionnels libéraux : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS (sur demande).
- Date limite de dépôt de la déclaration d'ensemble des revenus 2013 et du patrimoine lorsqu'il est compris entre 1,3 M€ et 2,57 M€ (en cas de déclaration par Internet, date limite fixée au 27 mai pour les contribuables résidant dans les départements 01 à 19, au 3 juin pour ceux résidant dans les départements 20 à 49 et au 10 juin pour ceux résidant dans les départements 50 à 974/976).
- Travailleurs non salariés : déclaration sociale des indépendants (DSI) à transmettre aux organismes conventionnés relevant du Régime social des indépendants (RSI) (avant le 10 juin en cas de

déclaration par Internet).

JUIN 25

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires d'avril 2014 payés entre le 11 et le 20 mai 2014.

JUIN 27

- Date limite de dépôt par Internet de la déclaration des revenus 2013 pour les contribuables résidant dans les départements numérotés 01 à 19.

LA NATION À VOTRE SERVICE